

Partage des réseaux mobiles : Free fait pression sur SFR et Bouygues

Alors que, début octobre, **Xavier Niel** laissait planer le doute sur la question de la mutualisation des réseaux mobiles dans les colonnes de *Decideurs* (où il déclarait : « Vous savez, un ménage à trois, c'est toujours compliqué... mais les mariages forcés ce n'est pas terrible non plus »), Iliad semble aujourd'hui affiner sa stratégie.

Selon une enquête des *Echos*, le bouillonnant quatrième opérateur réseau a **demandé à SFR et Bouygues Telecom d'entrer dans les discussions portant sur le partage des équipements actifs**, rapporte lEspresso.fr. Rappelons que les deux opérateurs ont initié des discussions en juillet dernier en vue de passer des accords de mutualisation portant au niveau national sur les réseaux 2G, 3G et 4G (lire [Bouygues Telecom et SFR font réseau commun](#)). **Un temps pressenti**, Orange n'entre visiblement pas dans la vision 4G d'Iliad.

Juridiquement critiquable

« Un accord entre deux des trois opérateurs de réseaux mobiles historiques qui ne prévoirait pas l'accueil du quatrième opérateur nous semblerait être un facteur de déstabilisation majeur. De plus, un tel accord pourrait être juridiquement critiquable », souligne **Maxime Lombardini**, directeur général du groupe Iliad-Free, dans la lettre que Free a envoyée aux opérateurs concernés le 19 novembre.

« Nous souhaiterions donc recevoir de votre part, avant l'achèvement de vos discussions, une proposition raisonnable d'accueil des fréquences de Free Mobile en 'RAN sharing' [partage des équipements actifs] sur le réseau que vous envisagez de mutualiser. » Plus précisément, le groupe de Xavier Niel sollicite « une offre d'accueil sur une partie de la zone ».

Toujours selon le quotidien économique, **cette démarche** de la part d'Iliad-Free est considérée **comme « prématurée » chez SFR**. Néanmoins, la porte reste ouverte. **Aucun commentaire en revanche du côté de Bouygues Telecom** dont on connaît l'animosité de Martin Bouygues à l'égard de son concurrent.

Capacités de nuisances

Rappelons que, dans le cadre du déploiement de l'offre Free Mobile, le groupe Iliad a signé un **accord d'itinérance 2G et 3G, mais pas 4G, au niveau national avec Orange**. Et, contrairement aux trois autres opérateurs mobiles, Free ne détient pas de licences sur les fréquences 800 MHz réputées pour leurs capacités de couverture.

Il n'en reste pas moins que les opérateurs pourraient réfléchir à deux fois avant d'accueillir le nouvel entrant sur leur réseau en raison de sa capacité de « nuisance ». En moins de deux ans, Free mobile a séduit **plus de 7 millions d'abonnés** grâce à ses prix cassés.

Pas plus tard que la semaine dernière, Xavier Niel déclarait, à propos de sa stratégie 4G dans

Complément d'enquête sur France 2: «On laisse [les opérateurs] augmenter leurs prix tranquillement, et puis on arrivera pour recommencer à diviser par deux les prix du marché. On ne va pas se priver !» Les potentiels futurs partenaires savent à quoi s'attendre.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Connaissez-vous Free ?](#)